

Service Direction
Tél. : 04 77 43 92 95

Comité Syndical du SIEL

Séance du 09 février 2018

Compte-rendu de la Réunion

SOMMAIRE

I.	POINT D'ACTUALITE.....	3
II.	ORDRE DU JOUR	4
1. -	Approbation du compte rendu de la réunion du comité du 15 décembre 2017	4
2. -	Synthèse du compte rendu de la réunion de Bureau 15 décembre 2017	4
3-	Présentation des budgets primitifs 2018	6
4-	THD42 Avenant n° 5	8
III.	QUESTIONS DIVERSES.....	8

Le 09 février 2018, à 17 h 00, s'est réuni, à MONTROND LES BAINS, Espace « Les Foréziales », le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire, sous la présidence de Monsieur Bernard Laget, Président du SIEL.

Monsieur Claude Giraud, maire de la commune de Montrond les Bains accueille l'ensemble des membres du Comité.

M. Boris BESSEY, délégué de Saint-Vincent de Boisset est désigné secrétaire de séance.

M. le Président annonce le décès de Monsieur Paul Triomphe, Délégué SIEL de la commune de Feurs très impliqué dans les divers groupes de travail et demande aux membres du Comité une minute de silence en son honneur.

I. POINT D'ACTUALITE

Monsieur le Président propose aux membres du Comité de débiter par un point d'actualité permettant de faire état des sujets en cours et d'apporter un certain nombre d'informations sur les activités du Syndicat.

Retour sur les Assises Européennes de l'énergie (Genève)

Les agents du SIEL ont effectué six interventions dont la présentation de l'application PROSPER ou encore le rôle des réseaux secs dans la transition énergétique.

Ce qu'il faut retirer de cette présence est que la coopération pour réussir la transition énergétique locale est un point central. De même, la prise en compte du rôle des syndicats d'énergies est de plus en plus forte par rapport à la montée des métropoles notamment.

Fonds de concours

Suite au vœu voté par le Comité le 15 décembre 2017, le Président a rencontré Monsieur le Préfet. Le Préfet a bien compris l'impact sur l'économie locale qu'engendrerait l'arrêt des fonds de concours. Les travaux à l'initiative des collectivités pourraient être réduits par deux. Les positions juridiques sont assez compliquées et divergentes, celle du SIEL est confirmée par la FNCCR ainsi que par certains juristes qui ont été consultés. Le SIEL a adressé une réponse officielle à Monsieur le Préfet et reste dans l'attente d'un retour.

Les groupes de travail

A partir du mois de mars 2018, sera mis en place sur l'extranet du SIEL, la liste des membres des groupes de travail du SIEL, la possibilité de rejoindre ces groupes ou de télécharger les comptes rendus.

Mme Thivant (Sorbiers) souhaite savoir si le groupe de travail Finances va apparaître sur l'extranet.

M. le Président lui précise qu'il s'agit de la création d'une Commission Finances qui doit être délibérée par le Bureau. La question relative à la Commission Finances sera abordée au prochain Bureau du mois d'avril.

Réseau public THD42 : l'offre s'enrichit

M. le Président annonce officiellement la venue de Bouygues Télécom sur l'ensemble du réseau THD42. Une première liste de communes éligibles sera publiée le 12 février 2018 et sera actualisée en fonction des ouvertures. L'objectif étant que Bouygues Télécom soit présent sur l'ensemble du réseau THD42 à la fin de sa construction.

Points divers :

-Les membres du Comité auront la possibilité de recevoir le dossier du Comité par voie dématérialisée.

-Concernant l'évolution de la compétence EPAT, des réunions de présentation technique seront organisées relatives à la prise en compte de la question du télécom et de la fibre optique dans les documents d'urbanisme.

Le SIEL engagé pour la transition énergétique

Le SIEL est engagé en tant qu'acteur d'infrastructures et apporte les outils logistiques notamment grâce au SAGE, la maîtrise d'ouvrage, l'éclairage public, et la mobilité avec la création du réseau Mobiloire.

Transition énergétique en quelques chiffres :

2500 bâtiments public suivis par le SIEL, 250 collectivités adhérentes au service du SAGE, 80 500 points lumineux dont 11 000 avec des leds, 18 techniciens et ingénieurs mutualisés, 200 sites télégerés et 5 contrats de performances Energétiques.

L'action du SIEL c'est aussi 46 chaufferies bois-énergie et réseaux de chaleur, 17 000m² de capteurs solaires photovoltaïques, 2 micro-centrales hydro-électriques, 330 GWhc de CEE vendus en 2017, 92GWh d'électricité achetés en groupement et 78GWh de gaz naturel et 90 bornes de recharge en cours de déploiement.

Témoignages des communes de la Loire qui passent à l'action

Pierre Simone, St Barthélémy Lestra expose les différents travaux opérés sur sa commune de 700 habitants en lien avec le SIEL en matière d'installations énergétiques (chaufferies, panneaux photovoltaïques), d'éclairage public, d'électrification, rénovation énergétique des bâtiments communaux à l'aide du SAGE.

Bernard Thivend, Pouilly les Nonains, présente la mise en place du contrat de performance énergétique pour le groupe scolaire de sa commune de 2000 habitants ayant permis de faire une économie d'énergie de 35% sur une durée de contrat de huit ans.

Alain Tholot, St Marcellin en Forez, partage la dernière réalisation sur sa commune de 4500 habitants relative à la télégestion et à la rénovation thermique, effectuée avec l'accompagnement du SIEL.

Rénolution : la solution pour co-financer vos projets de rénovation énergétique

Le SIEL a pu mettre en place un dossier de valorisation en terme de CEE de toutes les actions faites dans le cadre du SAGE. Les certificats d'économie d'énergie ont permis de dégager une enveloppe de 900 000 € sur trois ans. Le choix opéré a été de créer un fonds en faisant appel aux collectivités pour qu'elles proposent des projets s'inscrivant dans la transition énergétique.

II. ORDRE DU JOUR

1. - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DU 15 DECEMBRE 2017

M. le Président soumet le compte-rendu de la précédente réunion du Comité Syndical à l'approbation des membres du Comité. Il rappelle que ce compte-rendu a été transmis à l'ensemble des délégués le 24 janvier 2018 et n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

A. Colombo (Marcoux) souhaite que ses propos soient complétés par « compte tenu du turn-over important auprès des agents du SIEL » . M. le Président l'informe que cela sera ajouté dans le compte rendu.

P. Simone (St Barthélémy Lestra) "Où en est la réflexion sur la construction d'un groupe de travail sur la réforme des statuts concernant la gouvernance et comment imaginer sa composition pour assurer la pluralité des points de vue ? ». M. le Président fait part des différents outils prévus pour la réforme des statuts du SIEL.

Une Conférence des Présidents est en cours d'organisation, afin d'identifier les besoins et évolutions attendus, dans le même esprit que la Conférence des Présidents THD. L'idée est de s'acheminer vers la mise en place d'un groupe de travail dans lequel les intercommunalités et les communes seront représentées. L'objectif est de proposer au Bureau du 9 avril 2018 la mise en place de ce groupe de travail.

Les réflexions seront menées sur 2018 et 2019 et devraient aboutir pour le nouveau mandat.

En considération des différents périmètres de compétences entre les intercommunalités et le SIEL, il conviendra de gérer les relations par des conventions spécifiques qui pourraient déborder du cadre du mandat afin de pouvoir assurer la continuité des opérations importantes.

2. - SYNTHÈSE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU 15 DECEMBRE 2017

A - TRAVAUX ET INTERVENTIONS : RESEAUX

a) Travaux programmés - Bureau du 15 décembre 2017

(Pour un montant total 8.667.810 € HT dont 6.860.515 euros à la charge du SIEL).

	Montant total HT €	Charge du SIEL €
Renforcement et extensions	1.351.882	1.351.882
Eclairage public	469.978	87.193
Esthétique	402.600	145.586
Sécurisation	165.221	93.487
Réseau Fibre Optique	6.141.574	5.106.958
Bornes de charge	14.819	7.409
Energie	131.736	68.000

- **Marché travaux 2018-2021 - travaux électrification rurale et équipements inférieurs à 200.000 euros (Bureau 15 décembre 2017)**

Par délibération du 5 mai 2017, le Bureau a autorisé le lancement de ces marchés et a défini les modalités de consultation. Il s'agit de marché à bons de commande sans minimum ni maximum, conclu pour l'année 2018 et renouvelable annuellement jusqu'en 2021 inclus. Les lots 8, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20 ont déjà été attribués par le Bureau du 25 septembre 2017. Les différentes CAO ont conduit à l'attribution des lots 11, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 11, 12 et 13.

Vote à l'unanimité

b) Actions en partenariat

- **Adhésion au CRAIG (Bureau 15 décembre 2017)**

Vote à l'unanimité

c) Très Haut Débit

- **Convention SIEL THD42 exploitation : pour gestion des contacts THD42 (Bureau 15 décembre 2017)**

Vote à l'unanimité

B - SERVICE PUBLIC

- Avenant aux conventions SIEL/ALEC et SIEL/ CDC Charlieu Belmont pour PCAET (Bureau 15 décembre 2017)

Vote à l'unanimité

- Convention d'utilisation ALFRED - GORDON (Bureau 15 décembre 2017)

Vote à l'unanimité

- Evolution de la compétence optionnelle « Etude Prospective d'Aménagement du Territoire » (EPAT) (Bureau 15 décembre 2017)

Vote à l'unanimité

- Vente de terrains aux communes de Bussières, Fontanes, Renaison, La Ricamarie

Vote à l'unanimité

C - FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT

a) Bureau

- Représentation du SIEL a la FNCCR (Bureau 15 décembre 2017)

Vote à l'unanimité

- Désignation de représentants du SIEL aux différentes commissions institutionnelles et auprès d'organismes en remplacement de M. Fournier ou M. Laget (Bureau 15 décembre 2017)

Vote à l'unanimité

- Indemnités élus (Bureau 15 décembre 2017)

Vote à l'unanimité

b) Personnel

- Evolution du règlement intérieur (Bureau 15 décembre 2017)

Vote à l'unanimité

- Affectation d'agents contractuels dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire en application du 2° de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 (Bureau 15 décembre 2017)

Vote à l'unanimité

- Avenant à la convention entre le SIEL et le restaurant municipal de la ville de ST-ETIENNE

Vote à l'unanimité

c) Comptabilité - Finances

- Travaux d'investissement en régie 2017 (Bureau du 15 décembre 2017)

Vote à l'unanimité

- Revalorisation des modes contributif et participatif (Bureau 15 décembre 2017)

Les Membres du Bureau, à la majorité et 1 abstention,

- Admission en non-valeur (Bureau 15 décembre 2017)

Vote à l'unanimité

- Création d'une régie de recette pour les bornes IRVE (Bureau 15 décembre 2017)

Vote à l'unanimité

G - NOTES D'INFORMATION

Plusieurs notes d'information de portée générale et ne nécessitant pas de délibération ont été présentées au bureau.

Bureau du 15 décembre 2017

- Présentation du budget 2018
- Etat d'avancement THD42 année 2017
- Affermage THD42 - Expérimentation
- Expérimentation rénovation bâtiment public - Proposition de projet- « Reconversion de la salle des fêtes en cantine scolaire VILLEMONTAIS »
- Ateliers SIEL et Commissions géographiques 2017 : Bilan des participations

Le Comité prend acte de cette synthèse

Mme Thivant (Sorbiers) s'étonne que le tableau des contributions ait été voté au Bureau le 15 décembre 2017 avant que ne soient votés les Budgets 2018.

De plus, elle souhaiterait avoir une explication sur le point suivant : « Au moment du ROB, il avait été écrit qu'une réflexion devra être menée sur la problématique du déficit de certaines compétences optionnelles notamment sur la maintenance de l'éclairage public. Cette réflexion a-t-elle conduit à revoir le taux de participation des communes, est-ce la seule solution ? ».

M. le Président lui spécifie que, de par la pratique, le tableau des contributions est toujours voté au dernier Bureau de l'année n-1 et remis aux membres du SIEL au premier Comité de l'année n. De plus, le Bureau a délégation pour définir le tableau des contributions.

La diminution de certaines contributions est liée à une baisse des ressources, il s'agit d'un constat par anticipation qui sera présenté au point suivant dans le cadre des budgets primitifs 2018.

3- PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

M. le Président demande à M. Joly de présenter les budgets, ce dernier souligne que les budgets 2018 ne sont pas différents de ce qui a été présenté dans le Rapport d'Orientations Budgétaires.

Budget Principal

Le budget principal du SIEL est de 66 005 353.12€

Recettes de fonctionnement

Les principaux postes de recettes sont :

- TCFE urbaine et rurale (38%)
- Contributions et participations (35%) : Instabilité due à la diminution progressive de la part de remboursement travaux.
- Redevances des concessionnaires (13%) : Baisse progressive avec le transfert de la compétence Gaz à Saint-Etienne Métropole et le nouveau mode de calcul du R2.

Dépenses de fonctionnement

Les principaux postes de dépenses sont :

- Eclairage public (31%),
- Les frais de personnel (20%) : Hausse de 6% en prévision de possibles renforts des équipes du SIEL.
- Le reversement de la TCFE (18%),
- Autofinancement (16%) : Baisse constante depuis quelques temps ce qui signale une préoccupation à avoir sur le modèle économique du SIEL.

Concernant le projet Révolution : Il n'y a pas de budget prévu en 2018 car l'enveloppe prévue en 2017, par le biais d'écriture de rattachement, permettra de financer des projets sur l'année 2018.

La section fonctionnement du budget est équilibrée à 24 988 553.12 €

Dépenses d'investissement

Les principaux postes de dépenses sont :

- Travaux d'électrification, dissimulation (32%) et Travaux d'éclairage public (19%)
- Il y a une évolution positive de près de 700 000€. Le SIEL a une enveloppe travaux de 20 millions d'euros dont 13 millions d'euros pour l'électrification et 7 millions d'euros pour l'éclairage public. 500 000 euros sont prévus pour les avancements de marché.
- Opérations d'ordre (10%)
 - Emprunts et dettes (9%) : stabilité en 2018 avec un remboursement de capital (2.35 millions d'euros) et une ouverture de ligne de trésorerie (13 millions d'euros)

Il n'y a pas de budget « bornes de charges » dans le budget primitif car le SIEL finance la suite du déploiement au premier semestre 2018 avec les reports 2017 pour 223 000 €. Pour le second semestre 2018, il y aura un complément au budget supplémentaire si les 75 bornes à déployer sont confirmées.

Recettes d'investissement

- Fonds de concours (32%) : O. Joly insiste sur l'importance du problème actuel du rejet des fonds de concours par le Préfet qui pourrait avoir un impact significatif sur les recettes du SIEL.
- Lignes de trésorerie (32%)
- Autofinancement (10%) : baisse constante.

La section investissement du budget est équilibrée à 41 016 800 €

La gestion de la dette et autofinancement

On note l'impact de la désensibilisation de la SFIL et les répercussions sur la CALF et le remboursement de capital. O. Joly indique que le taux moyen est à 2.41% et qu'il n'y a plus d'emprunt structuré.

R.Franchisse (Ecoche) « Par rapport à la mise en place du RIFSEEP, comment a été faite la répartition entre l'IFSE et le CIA ; Cela aboutit-il à une augmentation des indemnités ou est-on à budget constant ? »

M. le Président rappelle que le SIEL avait déjà un régime indemnitaire tenant compte de la part métier et de la part compétence/implication. Il s'agit seulement d'une remise en forme mais avec une légère augmentation, il ajoute que l'impact RIFSEEP sur ce budget est de l'ordre de 40 000€ avec 90% sur la partie IFSE et 10% sur la partie CIA.

O.Brosse (St Didier sous Rochefort) relève dans le tableau de la section Fonctionnement, Dépenses un décalage des lignes entre 2017 et 2018. M. le Président affirme que l'erreur sera corrigée.

D.Picard (Renaison) : Quel est le coût de la formation du personnel ? O. Joly, premier Vice-Président répond que le coût de la formation du personnel est de 140 000 €.

Le Comité, à l'unanimité, approuve le Budget Principal.

Budget Annexe « Groupement d'Achat d'Energies »

Le budget groupement d'achat d'énergies du SIEL est de 8 335 000€

O. Joly, premier Vice-Président annonce que ce budget comprend seulement une section fonctionnement équilibrée tant en recettes qu'en dépenses. Il n'y a pas de section d'investissement, car le SIEL achète de l'énergie pour la revendre.

Le nombre d'adhérents au groupement d'achat s'élève à 249 : 4 pour le gaz, 158 pour l'électricité et 87 pour les deux énergies. En moyenne les économies réalisées par les adhérents sont de 11 %. Il est à préciser que le SIEL ne paye que les factures d'électricité. Le gaz est un groupement d'achat payé par les adhérents.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuve le Budget Groupement d'Achat d'Energies.

Budget Annexe « Installations Energétiques »

Le budget installations énergétiques du SIEL est de 6 074 479 €

Recettes de fonctionnement

Les principaux postes de recettes sont :

Vente d'électricité photovoltaïque et vente de chaleur (49%),

Opération d'ordre (25%), Loyers et redevances chaufferies bois (18%),

Produits exceptionnels (8%) qui correspondent à la vente du réseau de chaleur à St Etienne Métropole pour les chaufferies de la Valla en Gier et St Christo-en-Jarez.

Dépenses de fonctionnement

Les principaux postes de dépenses sont :

Opérations d'ordre (57%) : hausse liée à l'amortissement de biens suite à une remise à jour des actifs ainsi qu'à la contrepartie de la vente des réseaux de chaleur à St Etienne Métropole,

Charges générales (26%) : hausse liée à l'augmentation du coût de la maintenance et du nombre d'installations à entretenir,

Reversement Maitrise de l'Energie (3%) : baisse liée aux reversements par le SIEL aux communes d'une partie des CEE une fois les travaux terminés. C'est une avance consentie par le SIEL dans l'attente de la vente des CEE.

La section fonctionnement du budget est équilibrée à 2 516 479 €

Dépenses d'investissement :

Les principaux postes de dépenses sont :

Chaufferies Bois (39%) : Les projets de chaufferies bois actuellement en phase d'étude demandent une approche financière projet par projet de par l'impact du prix du fuel par rapport à la vente de chaleur,

Opérations d'ordre (29%), Photovoltaïques (17%), Remboursement du capital de la dette (14%).

Recettes d'investissement :

Les principaux postes de recettes sont :

Opérations d'ordre (51%) : hausse liée à l'amortissement du matériel mais aussi aux cessions de chaufferies à St Etienne Métropole.

Emprunts et dettes (40%) et Subventions d'investissement 9%

La section investissement du budget est équilibrée à 3 558 000 €.

G. Savatier (CDC Pays d'Urfé) « Constatez-vous une baisse du coût des installations chaufferies bois et photovoltaïques du fait de la massification des installations ? »

Dans un premier temps O. Joly, premier Vice-Président précise que le budget d'investissement est plus important car les calculs de rentabilité évoluent. Ce budget prévoit l'augmentation des demandes d'installation. M. le Président spécifie qu'il y a une baisse des coûts des panneaux photovoltaïques permettant d'améliorer les ratios, mais aussi une multiplication des opérations de différents types, par exemple des opérations de type photovoltaïques au sol. La rentabilité de ces opérations est quand même faible et reste impactée par les taux d'intérêt.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuve le budget Installations Energétiques.

Budget Annexe « Très Haut Débit - Télécom »

Le budget THDT du SIEL est de 62 246 118 €

Recettes de fonctionnement :

Les principaux postes de recettes sont :

-Redevances R2 abonnement (45%) : redevance liée au nombre d'abonnement - 225 € par prise,

-Redevance R3 débit (21%) : redevance liée au débit du point de mutualisation.

-Redevance R1 fixe (17%) : redevance fixe de 750 000 € HT par an les quatre premières années.

Le montant de ces redevances est différent d'une année à l'autre car il dépend de l'avancée des travaux. A partir de 2019, il y aura une redevance R4 qui sera liée au chiffre d'affaire réalisée par le fermier.

Dépenses de fonctionnement :

Les principaux postes de dépenses sont :

Autofinancement (28%) : diminution en 2018 due à la hausse des dépenses de fonctionnement,

Charges financières (30%) : augmentation due à la contractualisation de nouveaux emprunts,

Frais de personnel (20%)

La section fonctionnement du budget est équilibrée à 4 496 118 €

Rappel du financement du THD :

Etat : 65 000 000 €	Région : 25 900 000 €	EPCI : 97 600 000 €	SIEL : 90 400 000 €	TOTAL : 278 900 000 €
---------------------	-----------------------	---------------------	---------------------	-----------------------

Dépenses d'investissement :

Les principaux postes de dépenses sont :

Travaux THD (87%) : 50 000 000€ de travaux THD et 1 500 000 € de travaux Télécom.

Recettes d'investissement :

Les principaux postes de recettes sont :

Fonds de concours (43%), FSN (24%), Emprunts et dettes (14%).

La section investissement du budget est équilibrée à 57 750 000 €

Gestion de la dette et autofinancement :

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2018 est à 51 829 885€. Le taux moyen d'emprunt est à 2.14%. 79.87% des emprunts sont à taux fixe.

P.Maillavin (Pouilly Les Feurs) « A quel moment est calculé le débit de la redevance R3, au moment de la livraison des points de mutualisation ? »

M le Président confirme que le débit de la redevance R3 est calculé au moment de la remise des points de mutualisation.

O.Brosse (St Didier sous Rochefort) demande quel est le nombre de prises raccordées à ce jour et un petit point sur l'avancée des travaux.

O.Joly, premier Vice-Président rappelle qu'en 2016, 5006 prises ont été raccordées et 44 169 en 2017. Pour la fin de l'année, il est prévu 104 081 prises raccordées. D'ici 2021, 174 929 prises devraient être raccordées. M. le Président ajoute qu'à ce jour, 59 000 foyers sont éligibles à la fibre (ce chiffre évoluant tous les jours).

Mme Thivant (Sorbiers) souhaiterait connaître le nombre d'abonnements.

M. le Président explique que le nombre d'abonnements dépend de l'ancienneté du point de mutualisation. Par exemple, sur la commune de BONSON, plus de 800 abonnements ont été contractés, globalement ce sont 2199 abonnements en fin 2017.

M le Président annonce qu'Orange compte faire des expérimentations significatives en 2018 sur le territoire THD42.

A.Debatisse (St Forgeux Lespinasse) voudrait avoir une précision sur la relation qui existe entre le fermier et les différents opérateurs.

M. le Président lui précise que le SIEL et les collectivités financent le réseau THD42, l'exploitation du réseau est faite par le fermier qui est en charge de gérer les relations avec les fournisseurs d'accès d'internet. Le fermier est rémunéré en fonction des abonnements souscrits ; une part est reversée au fermier sur le même modèle que les abonnements cuivre. THD42 prend en charge le raccordement, il est gratuit pour les usagers. L'abonnement est géré par les fournisseurs d'accès internet qui est différent en fonction de leurs politiques commerciales.

R.Frachisse (Ecoche) : « Pour chaque prise posée et abonnement souscrit le SIEL perçoit 225€, à partir de quel moment le SIEL aura un retour sur investissement et équilibrée l'opération ? » « Les collectivités ont-elles espoir de percevoir quelque chose en remboursement des fonds de concours ?

M. le Président explique que le modèle économique de la DSP a été fait à partir du modèle de l'ARCEP. Dans un premier temps, il y a un apport de 540 € par prise pour les intercommunalités. Le principe est qu'il s'agit d'un coût moyen. Les revenus d'exploitation permettront de commencer à rembourser la dette. En 2030, à la fin de la DSP, la moitié de la dette devrait être remboursée. Pour la nouvelle DSP, une meilleure négociation par le SIEL permettra de ralentir la durée du remboursement de la dette. Une fois, que le SIEL commencera à dégager de l'autofinancement, un reversement sera effectué aux collectivités au prorata de ce que chacune aura apportée.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuve le budget THDT

4- THD42 AVENANT N° 5

M. le Président présente l'avenant n° 5 à la Convention entrée en vigueur le 1er janvier 2016, date à laquelle la société THD 42 Exploitation s'est substituée dans l'exécution de la Convention au groupement attributaire de la délégation de service public, conformément à son article 5.1.

Depuis, la mise en œuvre de la convention a souligné la nécessité de faire évoluer plusieurs autres aspects techniques ou calendaires, notamment afin de mettre en cohérence les dates figurant dans la convention avec la date d'entrée en vigueur de ladite convention.

Cet avenant a pour objet la mise en œuvre, par le Délégué, de prestations commerciales à titre expérimental en application de l'article 9.4 de la convention, pour l'accès au réseau.

Les membres du Comité, adhérents à cette compétence, à l'unanimité, approuve le projet d'avenant n°5 à la Convention de délégation de service public pour l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à Très Haut Débit.

III. QUESTIONS DIVERSES

M. Laget informe l'assemblée que le prochain Comité se tiendra le 11 juin 2018 à 17 h 00, à Montbrison, Espace « Guy Poirieux »

La séance est levée à 19h30.